

Activité d'emballage et de conditionnement

A- Conditions d'immatriculation, de renouvellement et de modification de l'activité d'emballage et de conditionnement :

- 1- Le projet et l'activité d'emballage ou de conditionnement sont inscrits à la fois au registre du commerce et à la fiche fiscale de l'établissement
- 2- Que l'établissement a un registre industriel valide, inconditionnel ou non temporaire
- 3- L'activité est dans Le registre industriel est défini (début et fin) de quantités et d'articles
- 4- Que l'activité est existante et attestée dans la licence d'exploitation
- 5- Les données du projet et l'activité sont identiques dans le registre du commerce et de l'industrie, la licence d'exploitation et la carte fiscale
- 6- Le propriétaire de l'affaire ou qui a le droit de gérer et de signer ou Le mandataire n'est pas au courant du gouvernement

B- Documents d'enregistrement, de renouvellement, de modification et de conditionnement

- 1- Formulaire de demande d'obtention d'une fiche d'exigences de production signé par celui qui a le droit de gérer et signé devant l'employé compétent ou signé par l'agent ou le délégué
- 2- Une copie du spécialiste ou signée par l'agent ou délégué
- 3- Si le demandeur est un agent ou un mandataire
 - Une copie de la carte d'identité nationale ou du passeport de l'agent ou de la personne autorisée et l'original pour consultation
 - Une copie d'une procuration notariée du mois immobilier et l'original pour consultation (même un deuxième agent est accepté uniquement) ou l'original formulaire d'autorisation signé par l'employé compétent qui a le droit d'administrer et signer ou authentifier la signature d'une banque agréée
 - Reconnaissance de la validité de la procuration signée par le mandataire (si le demandeur est un mandataire de l'établissement)
- 4- Un extrait officiel récent du registre du commerce valable pour une durée d'au moins 90 jours et une délivrance récente n'ayant pas expiré plus de 90 jours, y compris l'activité de conditionnement
- 5- Une copie de la licence d'exploitation Une notification valable délivrée par le développement industriel et conforme au registre industriel avec le titre de l'activité - sa durée de validité (début et fin) et l'original pour lecture ou une copie d'une autorisation d'exploitation papier du voisinage avec un reçu de paiement des redevances pour le licence d'exploitation dans le développement industriel correspondant au registre industriel avec le titre d'activité - sa durée de validité (début et fin) Et l'original pour lecture
- 6- Une copie du certificat du registre industriel inconditionnel, temporaire ou provisoire précédé d'un titre permanent et l'original pour la consultation de l'installation pour laquelle l'autorisation d'exploitation a été délivrée, à condition que l'activité comporte - son adresse - les éléments de durée (début et fin) et les quantités - le numéro d'enregistrement commercial - le nom et la raison sociale de l'entreprise établissement.
Ou une lettre originale de l'Autorité de contrôle industriel au nom de l'établissement pour lequel l'autorisation d'exploitation a été délivrée, expliquant l'activité - son adresse - sa durée (début et fin) - les articles et les quantités - le numéro d'enregistrement commercial - le nom et la dénomination de l'entreprise de l'installation
- 7- Une copie de la carte fiscale identique aux données d'enregistrement commercial et l'original pour consultation

ou document de données Indispensable pour le contribuable de l'administration fiscale (si le projet est nouveau et n'a pas encore reçu de carte fiscale)

8- Une copie du contrat de propriété, du bail ou du contrat de gestion au cas où il existe une installation exécutant le projet initial pour information

9- **Dans le cas d'un autre établissement gestionnaire du projet au nom duquel**

l'autorisation est délivrée :

Un extrait officiel récent du registre du commerce de l'établissement propriétaire ou locataire du projet, valable pour une durée d'au moins 90 jours, et une déclaration récente qui n'a pas été émise depuis plus de 90 jours.

Les données du projet - le titre de l'activité - doivent inclure les données de la personne responsable de la gestion de l'activité pour laquelle la licence d'exploitation a été délivrée

10- **En l'absence de registre industriel :**

Remplissage de l'« engagement d'activités non industrielles » signé par la personne qui a le droit de gérer et signé devant l'employé compétent ou signé par l'agent ou le délégué

Ou s'il s'agit d'un registre :

la réalisation du « gage registre industriel » signé par celui qui a le droit d'administrer et signer devant le préposé compétent ou signé par l'agent ou le mandataire

C- Notes relatives à l'immatriculation, au renouvellement et à la modification de l'activité de conditionnement :

- 1- Le document indicatif de l'activité est le registre industriel ou une lettre de la Direction du Contrôle Industriel Le document attestant de l'activité est l'autorisation d'exploitation
- 2- Il n'est pas nécessaire de stipuler au registre Le registre industriel est permanent, mais il doit être inconditionnel ou non temporaire
- 3- Le registre industriel et le permis d'exploitation sont considérés comme temporaires s'ils sont nécessaires pour concilier la situation (règlement du dossier environnement - protection civile).
- 4- Lors du renouvellement, si le registre industriel est une carte temporaire pour les besoins de la production, à condition que le registre industriel présenté lors de l'inscription soit permanent.
- 5- Le dossier de développement industriel sera radié, suivi de l'annulation de la fiche d'enregistrement des exigences de production.